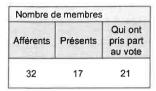
Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles **SIECCAO**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 21 septembre 2021



Vote

A l'unanimité

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles Le :

Publication ou notification du :

L'an 2021, le 21 septembre à 17h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la mairie de Villeron, sous la présidence de Monsieur KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 03/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 03/09/2021.

<u>Présents</u>: M. KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, M. SABATIER Alain, M. DUPONT Bernard, M. FONTAINE Pascal, M. DUPUIS Christophe, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. VARON Bernard, M. RICHARD Philippe, M. FALLOT Frédéric, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUAFIA M'hamed, M. BOCQUET Jean-Charles, M. GUEDON Eric, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BAZIER Benoît, M. CLAIRE Jean-Philippe

<u>Suppléants</u>: M. BAZIER Benoît (de M. KUDLA Dominique), M. CLAIRE Jean-Philippe (de M. MANSOUX Michel)

<u>Suppléants ne participant pas aux votes :</u> M. WROBLEWSKI Didier, M. TODJMANN Thomas

Excusés ayant donné procuration: M. GAY Jean-Paul à M. SABATIER Alain, M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles, M. DAUER Ivan à Mme BOCOBZA Sylvie, M. NIRO Eric à M. CLAIRE Jean-Philippe

Excusés: M. KUDLA Dominique, M. THERRY Eric, M. SOLER Patrick, M. MANSOUX Michel, M. FABRE Jacques, M. DUFLOS Jérémy, M. BLANCHARD Philippe, M. GAUBOUR Jacques, M. WHYTE Julien

<u>Absents:</u> Mme LAURENT Catherine, M. RIFFIER Gilles, M. DELECLUSE Thibault, M. BOUFFLET Pierre

Invités: M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud, Mme ISAY-MULLER Sabine

A été nommé secrétaire : M. FONTAINE Pascal

D5-09-2021 ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC CONCERNANT LE SUIVI AGRICOLE RELATIF A L'AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DU SIECCAO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

EXPOSE

Dans le cadre de sa mission de préservation de la ressource en eau potable, le SIECCAO réalise depuis 2015, un suivi des activités agricoles présentes sur son aire d'alimentation de captage.

Ce suivi a pour objectif la réduction et la maîtrise des pollutions d'origines agricoles (liées aux engrais et aux pesticides utilisés en agriculture), ainsi que l'amélioration des techniques agricoles en vue de réduire cette pollution pouvant affecter la qualité de la ressource en eau potable du SIECCAO.

Accusé de réception en préfecture 095-200092054-20210921-D5-09-2021-DE Date de télétransmission : 28/09/2021 Date de réception préfecture : 28/09/2021 Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise D5-09-2021

Depuis 2015, le SIECCAO a réalisé, dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SIEG de Beaumont-Persan-Bernes et la commune de Bruyères-sur-Oise, le suivi agricole de 28 exploitations réparties sur les aires

d'alimentation des captages de ces trois collectivités.

La prestation a été effectuée et le marché de suivi agricole a pris fin en février 2020.

Par une délibération n°12-03-2021, le Comité syndical du SIECCAO avait décidé de recourir à nouveau à un

groupement de commandes avec ces collectivités.

Dans ce contexte, et en tant que coordinateur du groupement de commandes, le SIECCAO va lancer une

consultation portant sur la mise en œuvre de cette animation agricole.

Cette consultation, lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert, portera sur

• L'état des lieux du nombre d'installations et un état des lieux du foncier ;

• Un diagnostic des exploitations comprenant deux visites par an de chaque exploitation ;

Des analyses de terrain comprenant des analyses de terre et de matières d'épandage;

L'étude et la restitution des données comprenant :

o La rédaction par le prestataire de deux rapports par an à destination des exploitants,

individualisés et anonymisés ;

o La rédaction d'un rapport annuel d'analyses et de restitution des données par collectivité ;

o Une cartographie des indicateurs de suivi ;

Une animation collective comprenant des réunions de suivi, d'information et la réalisation d'un guide des

bonnes pratiques agricoles.

Le marché aura une durée de 6 ans.

Le marché sera conclu à prix unitaire. Son montant est estimé à : 200 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

AUTORISE le Président à lancer la consultation concernant le marché de suivi agricole relatif à l'aire

d'alimentation des captages du SIECCAO;

• AUTORISE le Président à signer le marché avec l'attributaire choisi par la Commission d'appel d'offres

du groupement de commandes et les documents y relatifs, et notamment les éventuels avenants;

PRECISE que les crédits budgétaires sont inscrits au budget du SIECCAO.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme : le 28/09/2021

Megner

Monsieur Claude KRIEGUER, Président du SIECCAO